



CHOISY-le-ROI
Place Gabriel Péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
Service Urbanisme
☎ 01.48.92.44.44

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 094 022 26 00034

Déposé le : 04/03/2026

Demandeur : CONFÉDÉRATION NATIONALE DE
DÉFENSE DE L'ANIMAL

Représenté par : Monsieur SAOUZANET Franck

Sur un terrain sis à : 36 rue Henri Corvol à Choisy-
le-Roi (94600)

Références cadastrales : 22 AY 17

Nature des travaux : Division de parcelle

**CONFÉDÉRATION NATIONALE DE DÉFENSE DE
L'ANIMAL**

MONSIEUR SAOUZANET FRANCK

26 RUE THOMASSIN

69002 LYON 02

**CERTIFICAT DE NON-OPPOSITION TACITE
À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire de la commune de CHOISY-LE-ROI certifie ne pas s'être opposé à la Déclaration Préalable enregistrée sous le n° DP 094 022 26 00034, déposée le 04/03/2026 par LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DE DÉFENSE DE L'ANIMAL dûment représentée par Monsieur SAOUZANET Franck. L'avis de dépôt de la demande susvisée a été affiché en Mairie en date du 04/03/2026.

Conformément à l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, la décision de non-opposition tacite à la déclaration préalable est donc ici réputée acquise depuis le 05/04/2026.

Le présent certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, pour servir et faire valoir ce que de droit. Le présent certificat a été transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales, en date du **13 AVR. 2026**.

À Choisy-le-Roi, le **13 AVR. 2026**

le Maire,

Franck SAOUZANET
Maire de Choisy-le-Roi